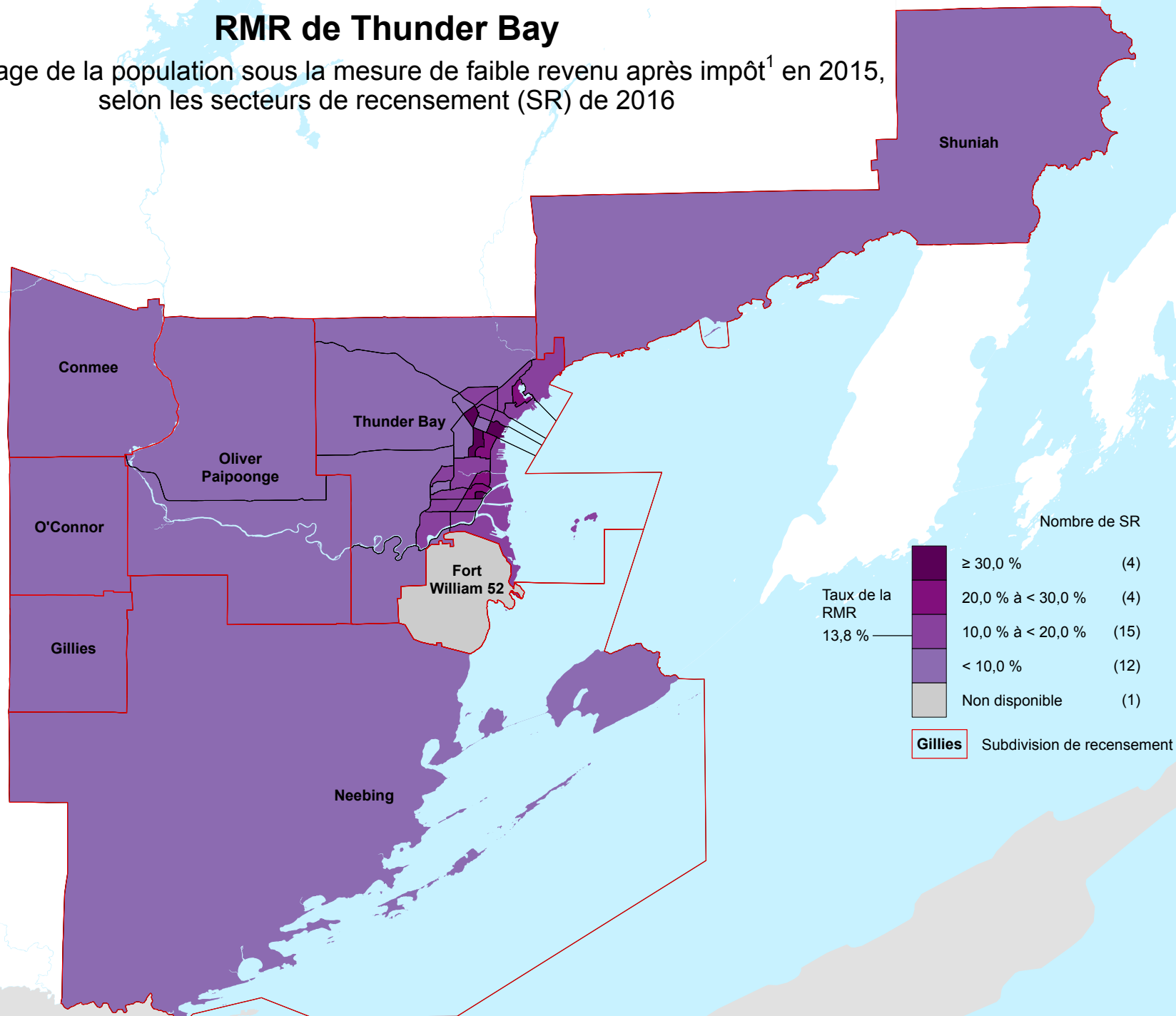


RMR de Thunder Bay

Pourcentage de la population sous la mesure de faible revenu après impôt¹ en 2015, selon les secteurs de recensement (SR) de 2016



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

1. Pour un ménage d'une seule personne, la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) est de 22 133 \$. Pour les ménages plus grands, ce montant est majoré en le multipliant par la racine carrée de la taille du ménage.